

209C1339
FR0000131906-FS0637

30 octobre 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

RENAULT
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 octobre 2009, la société AllianceBernstein L.P. (1) (1345 avenue of the Americas, New York, NY 10105, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 octobre 2009, par suite d'une cession d'actions RENAULT sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société RENAULT et détenir 13 943 453 actions RENAULT représentant autant de droits de vote, soit 4,89% du capital et des droits de vote de cette société (2).

(1) AllianceBernstein est une société holding du groupe AXA détenant des sociétés de gestion et prestataires de services d'investissement fournissant des services de gestion pour compte de tiers. AllianceBernstein et l'ensemble des sociétés de gestion et prestataires de services d'investissement pour le compte desquels la présente déclaration est faite agissent indépendamment de toute autre entité du groupe AXA, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce, 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

(2) Sur la base d'un capital composé de 284 937 118 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.